

DELIBERATION N° 2019-33/CCOG-OTI
**Relative à la nomination des administrateurs du comité de direction de l'Office de
Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais**

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents	15
Absents	14
Procurations	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 19 AVR. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 5^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N° 2019-33/CCOG-OTI
Relative à la nomination des administrateurs du comité de direction de l'Office de
Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

Madame la Présidente rappelle que, par délibération N° 2019-03/CCOG-SDET, le conseil communautaire a procédé à la création de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais avec statut juridique d'établissement public industriel et commercial, conformément aux dispositions du code du tourisme, articles L133-1 à L133-3 et R133-19.

Il a également approuvé la composition du comité de direction, l'organe délibérant de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais qui prévoit 26 membres nommés dans les conditions suivantes :

- **Collège des socioprofessionnels :**

- 12 membres (dont 6 titulaires et 6 suppléants) représentants les activités touristiques du territoire dont le mandat prend fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Les socioprofessionnels qui siègent au sein du comité de direction sont des représentants désignés de personnes morales, associations représentatives de leurs professions (commerçants, hébergeurs, animateurs, transporteurs, clubs de sport, associations culturelles, organismes intéressés au tourisme, etc.).

Lors d'une procédure de candidature initiée par un communiqué publié dans la presse, les associations et organismes intéressés au tourisme ont proposé leurs représentants pour siéger au sein du comité de direction de l'office de tourisme, six administrateurs titulaires et six administrateurs suppléants pouvant représenter un administrateur titulaire du même collège en cas d'absence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROPOSE la nomination des 12 membres représentant les activités touristiques du territoire.

DELEGUE à la Présidente la substitution de tout représentant des structures morales nommées au comité de direction.

PROPOSE la nomination des 14 membres désignés au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, soit un administrateur titulaire pour chacune des huit communes membres et six administrateurs suppléants pouvant représenter un administrateur titulaire du même collège en cas d'absence

- **Administrateurs titulaires :**

1- L'Union Syndicale des opérateurs Touristiques de la Guyane	Représentée par M. TOOY Christian
2- Le Club des hôteliers de Guyane	Représenté par M. NADEAU Julien

3- L'association des Chercheurs d'Art	Représenté par Mme BOUTET Elisa
4- L'association Yenkumu Lutu	Représentée par M. KOUATA Touine
5- La Compagnie des guides de Guyane	Représentée par M. GUTIERREZ Pierre
6- Le Syndicat des hôteliers restaurateurs cafetiers discothécaires	Représenté par M. COULIBALY Adam

Administrateurs suppléants :

1- L'OAT Ouest Agro Transformation	Représenté par Mme GALAUD Roma
2- L'association Fleuve Even's	Représenté par Mme TANI Miria
3- L'Association des planteurs de cannes de l'Ouest Guyanais	Représentée par M. POTIRON Patrick
4- L'association Kudawyada	Représentée par Mme JANOT Marie-Line
5- L'association Palana-Bonon	Représentée par M. ROBINEAU Hervé
6- Le Comité Régionale ULM Guyane	Représenté par M. DABRIGEON Marc

- **Collège des élus :**

14 membres (dont 8 titulaires soit 1 par commune membre et 6 suppléants) désignés au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais pour la durée de leur mandat.

Les suppléants sont invités aux séances mais ne prennent part au vote que si un titulaire du même collège est absent.

Administrateurs titulaires :	Administrateurs suppléants :
1 - Mme Marie-Hélène CHARLES	1 – M. Albéric BENTH
2 – Mme Arlène BOURGUIGNON	2 – Mme FJEKE Bénédicte
3 – Mme VELAYOUDON Yvonne	3 – M. Paul MARTIN
4 – M. Bendy PESNA	4 – Mme Diana SAITI
5 – M. Paul DOLIANKI	5 – Mme Sylviana AGESILAS
6 – M. Jean-Paul FERREIRA	6 – Mme Marie Antoinette AYENYEN
7 – M. Serge ANELLI	
8 – M. Jules DEIE	

APPROUVE la liste des administrateurs susnommés.

VOTE =>

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme



La Présidente


Sophie CHARLES